

Le vendredi 13 décembre 2013, à 20h45, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 05 décembre 2013, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Secrétaire : Carmen BOGHOSSIAN

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, Mme Sylvie JOARY (jusque 22 h 20), M. Maurice MAQUIN, Mme Rosa MACEIRA, M. Didier VAILLANT, Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, Mme Thérèse EVERARD, M. Mamadou KONATE, M. Ruddy ROBEIRI, M. Patrice BOULAY, M. Barthélémy AGONHOUMEY, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Michèle RANVIER, M. Serge LOTERIE, M. Daniel AUGUSTE, M. Gourta KECHIT (jusque 22 h 30), M. Roland BAUER, M. Jamil RAJA, Mme Cécile COQUEL, Mme Laetitia KILINC, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE, Mme Thangammah BASKARAN, M. Bruno VILLEGOUREIX, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES, Mme Maria SERRANO-AGUAYO (à partir de 21h 45), M. Thierry OUKOLOFF, M. Mohamed ANAJJAR

Représentés : Mme Sylvie JOARY par Mme Rosa MACEIRA (à partir de 22 h 20), Mme Fabienne DOGIMONT par M. Jean-Louis MARSAC, M. KECHIT Gourta par M. Mamadou KONATE (à partir de 22 h 30), Mme Jeannette M'BANI par M. Barthélémy AGONHOUMEY, Mme Samia ELASSRIOUI par M. Jamil RAJA

Absents excusés :

Absents : Mme Sabrina HERRICHE, M. Jean DUMAND, Mme Maria SERRANO-AGUAYO (jusque 21 h 45, Mme Shirley ALLAL-CURTHELEY

1/ *Compte rendu*

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2013

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 5 novembre 2013 (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 1 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

2/ *Compte rendu*

Délégations de compétence

Pour la période comprise entre le 23 octobre 2013 et le 22 novembre 2013, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : - Contrats/conventions/marchés/avenants : 26 - Concessions dans le cimetière : 12 - Régie : 2 - Prémption : 1 - Abrogation décision de prémption : 1 - Représentation en justice : 1 (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

3/ *Finances*

Débat d'orientation budgétaire - Budget Ville 2014

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

VU l'avis de la commission Finances, Prospectives, Economie locale du 4 décembre 2013,

CONSIDERANT que l'examen du budget doit être précédé, dans les communes de 3 500 habitants et

plus, d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget ;

CONSIDERANT la communication aux membres du Conseil Municipal d'une note de synthèse relative au débat d'orientation budgétaire,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire - Exercice 2014
(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

4/ *Marchés forains*

Délégation de service public - Tarifs du contrat d'affermage concernant le marché d'approvisionnement de la ville place Berlioz et Rue de la République

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU la délibération du 23 octobre 2012, d'attribution de la délégation de service public du marché d'approvisionnement de la ville,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 4 décembre 2013,

AUTORISE M. le Maire à augmenter de 2% les tarifs des droits de place du marché forain, à compter du 1er janvier 2014.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

5/ *Finances*

Décision Modificative n°3 - Budget principal de la ville - Exercice 2013

M. le Maire entendu,
Le conseil municipal en ayant délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget principal de la Ville -2013 approuvé par délibération du 22 mars 2013,

VU la délibération du 28 juin 2013 relative à Décision Modificative n°3 - Budget principal de la ville - Exercice 2013,

VU l'avis de la commission Finances, Prospectives, Economie locale du 4 décembre 2013,

APPROUVE la décision modificative n°3 au budget de la ville 2013 annexée à la présente délibération.

ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 23 653 917,37 € au lieu de 22 748 953,04 €

ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 36 747 709,80 € au lieu de 36 712 837,41 €

Soit une balance générale de : 60 401 627,17 € au lieu de 59 461 790,45 €

(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 1 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

6/ *Finances*

Décision Modificative n°3 - Budget annexe de l'Assainissement - Exercice 2013

M. le Maire entendu,
Le conseil municipal en ayant délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif de l'assainissement - 2013 approuvé par délibération du 22 mars 2013,

VU la décision modificative n°1 au budget annexe de l'assainissement approuvé par délibération du 26 juin 2013,

VU la décision modificative n°2 au budget annexe de l'assainissement approuvé par délibération du 20 septembre 2013,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 4 décembre 2013,

ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 1 417 499,75 € (au même titre que le budget primitif)

ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 634 110,74 € (au même titre que le budget primitif)

Soit une balance générale de : 2 051 610,49 € (au même titre que le budget primitif)
(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

7/ Finances

Ouverture des crédits - Budget Principal de la Ville et Budget Annexe de l'Assainissement

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1612 alinéas 1 et 2.

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M49,

Vu l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 4 décembre 2013,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget Principal de la Ville et du Budget Annexe de l'Assainissement, dans la limite du quart des crédits attribués en 2013.

(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Mme Maria SERRANO-AGUAYO arrive en séance à 21 h 45.

8/ Finances

Avances sur subventions 2014

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 4 décembre 2013,

ACCORDE une avance sur la subvention 2014 dans la limite des 6/12èmes de la subvention de l'exercice 2014, en faveur des associations et établissements publics figurant dans le tableau joint à la présente délibération.

Le conseil municipal en ayant délibéré,

DIT que cette avance sur subvention sera mandatée à partir du 1er janvier 2014 suivant les nécessités de trésorerie de chaque association ou établissement public.

(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

9/ *Prévention*

Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

Considérant la nécessité d'approuver cette stratégie par le conseil municipal et d'autoriser le Maire à signer avec l'ensemble des partenaires associés tous les documents afférents,

APPROUVE la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (2012-2015),

AUTORISE le Maire à signer avec l'ensemble des partenaires associés tous les documents afférents

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

10/ *Finances*

Garantie d'emprunt OSICA - Opération de réhabilitation de 356 logements situés quartier des Carreaux à Villiers-Le-Bel

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

M. le Maire entendu,

VU l'avis de la commission finances prospectives économie locale en date du 4 décembre 2013,

VUE la demande formulée par la société OSICA Groupe SNI qui sollicite la garantie à 100% de la Ville pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 6 883 472 € auprès la Caisse des Dépôts dans le cadre de l'opération réhabilitation de 356 logements situés quartier des Carreaux à Villiers-Le-Bel.

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 6 883 472 € souscrit par OSICA auprès de la Caisse des dépôts.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de 356 logements situés quartier des Carreaux à Villiers-Le-Bel.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Type de Prêt : RÉNOVATION URBAINE AMÉLIORATION
- Montant du prêt : 6 883 472 €
- Durée totale du prêt : 25 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Différé d'amortissement : 24 mois
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par OSICA, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à OSICA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et OSICA. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0

11/ *Logement*

Autorisation de signature - convention de garantie d'emprunt et de réservation entre la ville et la Société Anonyme HLM OSICA

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

Vu la Convention de garantie d'emprunt,

Vu les conditions financières de chaque prêt contracté,

Vu l'avis de la Commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 28 novembre 2013,

Vu l'avis de la commission Finance - Prospectives - Economie Locale du 4 décembre 2013,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt et de réservation entre la ville et OSICA relative à l'opération de réhabilitation d'un ensemble immobilier de 356 logements à la ZAC des Carreaux.

(Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0

12/ *Logement*

Demande de subvention auprès de l'ANAH, du Conseil Général du Val d'Oise et du Conseil Régional Ile de France dans le cadre de la réalisation du ' Diagnostic social et urbain des copropriétés de Derrière Les Murs de Monseigneur et du Puits La Marlière '

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU l'avis de la Commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logemen du 28 novembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 4 décembre 2013,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel relatif au diagnostic social et urbain des copropriétés de Derrière Les Murs de Monseigneur et du Puits La Marlière

AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'ANAH, du Conseil Régional Ile de France et du Conseil Général du Val d'Oise pour financer ce diagnostic et signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions.

(Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Daniel AUGUSTE sort de la salle.

13/ *Logement*

Lancement d'un Programme d'Intérêt Général ' Lutte contre l'Habitat Indigne ' en secteur d'habitat diffus

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré, ~~ne propose jamais le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.~~

VU la Circulaire n° 2002-68/UHC/IUH4/26 du 8 novembre 2002 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général,

VU l'article réglementaire R*327-1 du Code de la Construction et de l'Habitat,

VU l'avis de la Commission ' Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement ' du Jeudi 28 novembre 2013,

AUTORISE le Maire à lancer une mission de suivi animation du programme d'intérêt général ' lutte contre l'habitat indigne ' pour un coût maximum de 150 000 € HT par an en fonction du nombre de logements concernés.

(Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

14/ *Logement*

Autorisation de signature des conventions d'aide au redressement des copropriétés des Bleuets et des Acacias dans le cadre de l'octroi du label ' Copropriété en difficulté soutenue par la Région ' Ile de France

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission ' Travaux - Environnement - Urbanisme -Logement ' du 13 Décembre 2013,

VU l'avis de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 4 décembre 2013,

APPROUVE les termes des conventions d'aide au redressement des copropriétés des Acacias et des Bleuets, dans le cadre de l'octroi du label ' Copropriété en difficulté soutenue par la Région ' Ile de France,

AUTORISE M. le Maire à signer lesdites conventions
(Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

15/ *Enfance*

Avances sur les projets pédagogiques des écoles 2014

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code des communes,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 4 décembre 2013

DECIDE de verser aux écoles, sur le compte des coopératives scolaires concernées, une avance sur les aides à projets pédagogiques 2014 conformément au tableau annexé à la présente délibération, pour un montant total de 26 960 €

(Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

16/ *Personnel*

Modification du tableau des emplois
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Tableau des emplois,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Prospective, Economie Locale du 4 décembre 2013,

Approuve la création de 3 postes d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet à 28 heures.
(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Daniel AUGUSTE revient en séance, M. Patrice BOULAY sort de la salle.

Mme Sylvie JOARY quitte la salle et donne pouvoir à Mme Rosa MACEIRA.
M. Gourta KECHIT quitte la salle et donne pouvoir à M. Mamadou KONATE.

17/ Travaux

Convention de Partenariat entre la Communauté d'Agglomération Val de France, la Ville de Villiers-le-Bel et l'Association ESPERER 95 - Chantier d'Insertion du Mont Griffard

Monsieur le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

Vu le projet de convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Val de France, la Ville de Villiers-le-Bel et l'Association ESPERER 95.

VU l'avis favorable de la Commission des Travaux, Environnement, Urbanisme, Logement, du 28 novembre 2013.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances - Perspectives - Economie Locale du 4 décembre 2013,

Considérant l'intérêt pour la Ville de mettre en oeuvre une intervention d'entretien sur le Secteur du Mont Griffard.

Considérant l'intérêt de la Ville de permettre à un public en exclusion, un retour à l'emploi par l'intermédiaire d'un chantier d'insertion.

Considérant le projet de convention à passer avec la Communauté d'Agglomération Val de France et l'Association ESPERER 95.

Approuve les termes de la convention de partenariat à signer avec la Communauté d'Agglomération Val de France et l'Association ESPERER 95 concernant le chantier d'insertion ' gestion des zones semi-naturelles et humides ' - Secteur du Mont Griffard.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2014.
(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte **Modification du tableau des emplois** -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Patrice BOULAY revient en séance, M. Maurice BONNARD sort de la salle.

18/ Travaux

Autorisation de signature - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour des travaux d'entretien, de grosses réparations et d'amélioration des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse entre la Ville et la Communauté d'Agglomération Val de France

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics et notamment son article 8,

VU la proposition de convention constitutive de groupement de commandes,

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme - Travaux - Ville propre du 28 novembre 2013,

VU l'avis favorable de la commission Finances- Prospectives - Economie locale du 4 décembre 2013,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Val de France pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et d'amélioration des installations d'éclairage public et de signalisation sur le territoire de Villiers le Bel.
(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Maurice BONNARD revient en séance.

19/ Travaux

Enfouissement des réseaux ERDF basse tension, France Télécom et Eclairage Public dans la rue du Champ Bacon - demande de subventions

Monsieur le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission des Travaux, Environnement, Urbanisme, Logement du 28 novembre 2013.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances - Perspectives - Economie Locale du 4 décembre 2013,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Syndicat Départemental d'Electricité, du gaz et des Télécommunications du Val d'Oise et du Conseil Général du Val d'Oise afin de pouvoir financer les travaux de requalification de la rue du Champ Bacon et du carrefour avec l'avenue Pierre Sémard.

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

20/ Rénovation urbaine - Carreaux

Concession d'aménagement du quartier des Carreaux - Approbation du Compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2012

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la convention de rénovation urbaine du quartier des Carreaux du 25 juillet 2006,

VU la délibération de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Carreaux du 29 septembre 2006 qui tire le bilan de la concertation,

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Val de France du 21 mars 2007 autorisant la ville à intervenir sur les voies d'intérêt communautaire de la ZAC dans le cadre du traité de concession d'aménagement,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2007 désignant l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) comme concessionnaire de la ZAC des Carreaux et qui approuve les termes du traité de concession et ses annexes,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Val de France du 24 mars 2010, approuvant le changement de maîtrise d'ouvrage quant aux travaux sur les voies communautaires intégrées au programme ANRU relatif à la rénovation du quartier des Carreaux à Villiers-le-Bel et incluses au périmètre de la ZAC des Carreaux réalisé sous concession d'aménagement par la ville de Villiers-le-Bel,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2010, autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°1 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2010, approuvant le dossier de réalisation de la ZAC des Carreaux,

APPROUVE le Compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2012 de l'opération d'aménagement du quartier des Carreaux. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

21/ Rénovation urbaine

Convention de subventionnement départemental exceptionnel- Avenant n°1 de prolongation- Autorisation de signature

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de la Commune de Villiers-le-Bel en date du 21 janvier 2011, autorisant M. le Maire à signer la convention de subventionnement départemental exceptionnel,

VU la proposition d'avenant n°1 à la convention de subventionnement départemental exceptionnel,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 4 décembre 2013,

CONSIDERANT le montant de l'enveloppe garantie par le Conseil Général du Val d'Oise à la commune de Villiers-le-Bel à hauteur de 2 638 648 €,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention de subventionnement départemental exceptionnel,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de subventionnement départemental exceptionnel, entre le Conseil Général du Val d'Oise et la commune de Villiers-le-Bel. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

22/ Rénovation urbaine

Avenant n°3 au marché de construction du groupe scolaire Gérard Philipe, lot n°8 'VRD/ espaces verts' - Autorisation de signature

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 23 octobre 2012,

VU le code des marchés publics, notamment son article 20,

VU la proposition d'avenant n° 3 au marché de construction du groupe scolaire Gérard Philipe - Lot n°8 'VRD/ Espaces Verts ',

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 12 novembre 2013,

VU l'avis favorable de la Commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 28 novembre 2013,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 4 décembre 2013,

AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°3 au marché de construction du groupe scolaire Gérard Philipe - Lot n°8 'VRD/ Espaces Verts ' et à signer les documents afférents.

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

23/ Rénovation urbaine

Demande de subvention auprès de l'ANRU et de la CDC pour les études de faisabilité urbaine DLM/PLM

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention de Rénovation Urbaine du quartier de la Cerisaie signée le 9 avril 2009,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 4 décembre 2013,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et de la Caisse des Dépôts, pour les études de faisabilité urbaine dans les quartiers de DLM/PLM, et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

24/ Marchés publics

Autorisation de signature - Avenants - Marché de travaux de reconstruction de la nouvelle école Louis Juvet

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
VU le Code des marchés publics, notamment son article 20,

VU la délibération du 1er juillet 2010 autorisant le Maire à signer les marchés de travaux de construction de la nouvelle école Louis Jouvét,

VU la décision municipale n° 260/2012 du 21 juin 2012 autorisant la signature d'avenants aux lots 1, 2, 4 et 6 du dit marché,

VU la délibération du 13 mai 2013 autorisant la signature d'avenants aux lots n°1, 2, 3, 4, 5 et 6

Vu la décision n°272/2013 du 23 octobre 2013 autorisant la signature des marchés négociés de travaux de construction de l'école Louis Jouvét lots 3A, 3B, 3C et 3D,

VU l'avis favorable de la commission travaux, environnement, urbanisme, logement du 28 novembre 2013,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 4 décembre 2013,

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 26 novembre 2013,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'exécution des travaux supplémentaires non prévus initialement et dont la réalisation est apparue nécessaire en cours de chantier,

AUTORISE M. le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux de construction de nouvelle école Louis Jouvét pour les montants suivants :

Lot n° Intitulé Titulaire Montant initial HT du marché Montant HT des précédents avenants Montant avenant HT Montant total du marché HT Montant total du marché TTC

1 Structure BONNEVIE & Fils 900 000,00 € 57 123,90 € 41 942,74 € 999 066,64 € 1 194 883,70€

2 Enveloppe extérieure Aux Charpentiers de France 1 668 301,69 € 106 607,14 € 4 859,84 € 1 779 768,67 € 2 128 603,33 €

3B Cloisons - Doublages - Peintures Gamilly Peinture
59 467,40 € - 6 622,91€ 66 090,31 € 79 044,01 €

3D Revêtements de sol - Faïences SAS Bonaud
13 734,50 € - 2 880,00 € 16 614,50 € 19 870,94 €

4 Fluides ELALE/TFN 963 045,43 € 50 517,43 € 12 929,42 € 1 026 492,28 € 1 227 684,76 €

5 Ascenseur OTIS 52 800,00 € 1 560,00 € 1 278,00 € 55 638,00 € 66 543,05 €

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

25/ *Marchés publics*

Marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses article 33 et suivants

VU l'avis favorable de la commission travaux - environnement - urbanisme - logement du 28 novembre 2013,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 4 décembre 2012,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres des 5 et 19 novembre 2013,

AUTORISE M. le Maire à signer le marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux avec la société Elyo.

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

VU le Code des marchés publics, notamment son article 20,

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Mme Lydia JEAN sort de la salle.

26/ Marchés publics

Fourniture de carburants pour les véhicules municipaux

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33 et 56 à 59,

VU les commissions d'appel d'offres des 5 et 19 novembre 2013,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 4 décembre 2013,

AUTORISE M. le Maire à signer le marché de fourniture de carburants pour les véhicules municipaux avec la société TOTAL Raffinage Marketing. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Mme Lydia JEAN revient dans la salle.

27/ Marchés publics

Autorisation de signature - Marché d'acquisition de véhicules neufs pour le parc automobile de la ville

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 56 à 59, et 71,

VU les commissions d'appel d'offres des 12 et 26/11/2013,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 4 décembre 2013,

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés de d'acquisition de véhicules pour le parc automobile de la ville avec les sociétés suivantes :

Lot Désignation Titulaire
1 véhicule léger CITROËN VSP
2 véhicule léger type SUV Les Garages Sarcellois
3 véhicule utilitaire moins de 3,5t Les Garages Sarcellois
4 Engin de travaux publics routiers URBACAR
5 Poids lourd ISUZU MTPA
(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

28/ Marchés publics

Autorisation de lancement - Marché de gardiennage

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33 et 56 à 59,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 4 décembre 2013,

AUTORISE M. le Maire à lancer le marché de gardiennage des locaux tel que décrit ci-dessus et à signer les marchés à intervenir dans la limite des montants susmentionnés.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

29/ *Foncier*

Cession à la communauté d'agglomération Val de France des parcelles communales cadastrées AL n° 188-189 sises respectivement 97 et 95 ter avenue Pierre Semard

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

Vu l'avis de France Domaine en date du 18 novembre 2013

Vu l'avis favorable de la commission Travaux, Environnement, Urbanisme, Logement du 28 novembre 2013

Vu l'avis de la commission des Finances - Prospectives - Economie Locale du 4 décembre 2013

AUTORISE M. le Maire à céder à Val de France, les parcelles communales cadastrées AL n° 188 et 189 d'une superficie totale de 1245 m² sises respectivement 97 et 95 ter avenue Pierre Sémard à l'Euro symbolique.

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette cession.

(Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 1 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

30/ *Syndicats intercommunaux*

Rapport d'activité 2012 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

Vu le code général des collectivités locales, notamment son article L.5211-39,

Vu la délibération du Comité syndical du SIAH du 27 juin 2013 adoptant le rapport annuel d'activité de l'exercice 2012,

PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH), au titre de l'exercice 2012.

(Rapporteur : M. Serge LOTERIE)

31/ *Syndicats intercommunaux*

Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et sur l'activité du syndicat pour l'exercice 2012

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

Vu le code général des collectivités locales, notamment son article L.5211-39,

Vu la délibération du Comité syndical du SEDIF du 20 juin 2013 adoptant les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et sur l'activité du syndicat pour l'exercice 2012,

collectivités territoriales,

PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile de France pour l'exercice 2012.

APPROUVE le rapport annuel du Syndicat des Eaux d'Ile de France sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2012.

(Rapporteur : M. Serge LOTERIE)

32/ *Foncier*

Acquisition de la parcelle AI 04 dans le cadre de la future convention de veille foncière opérationnelle entre la commune et la SAFER

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

APPROUVE l'acquisition par la SAFER de la parcelle cadastrée AI 04 d'une superficie de 7.170 m² au lieudit ' la Fosse à l'eau ' appartenant à M. Patrick WULLEMS-EMERY .

DECIDE de racheter ensuite ce bien à la SAFER au prix de 44.544,30 € TTC (incluant les frais notariés d'acquisition, les frais d'intervention de la SAFER et le prix d'acquisition du terrain de 38.000 €).

AUTORISE M. Le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien considéré auprès de la SAFER

(Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0